

# BULLETIN D'ADHÉSION

## 2022



**A** DHÉREZ, NOUS SOMMES À VOS CÔTÉS !

**A** DHÉREZ, PARCE QUE VOUS PARTAGEZ NOS VALEURS !

**Défendre** les intérêts des Collectivités, **féderer** et **représenter** les élus

**Garantir** la gestion durable des forêts et leur caractère multifonctionnel

Faire de la filière forêt-bois un **atout** de développement pour les territoires

**Promouvoir** l'usage du bois local en circuits courts et de proximité

**Contribuer** à l'autonomie énergétique des territoires


**COMMUNES FORESTIÈRES DE L'HÉRAULT**

UN RÉSEAU D'ÉLUS AU SERVICE DES ÉLUS

# Barème de cotisation 2022

## Adhésion directe

Le montant de la cotisation annuelle due par une commune ou un autre organisme est le suivant :

Population	Montant de la cotisation	Revue nationale
0 à 200	115 €	 35 € (en option)
201 à 500	130 €	
501 à 2 000	150€	
2001 à 3 500	175€	
3501 à 5 000	250€	
5001 à 10 000	320€	
10 001 à 20 000	500€	
20 001 à 50 000	1 000 €	
Plus de 50 001	1500€	
EPCI (pour l'ensemble des communes)	<b>Somme cotisations des communes</b> -15%	
Autres organismes (PNR / Association...)	600€	
Département	1500 €	

## Adhésion via une Communauté de Communes

Les communes peuvent adhérer via leur intercommunalité.

Dans ce cas, l'EPCI paie une cotisation égale à la somme des cotisations de chaque commune qui le compose, diminuée de 15%. L'EPCI est alors membre et dispose d'une voix pour les votes à l'Assemblée Générale. Chaque commune qui compose l'EPCI est également membre à part entière et dispose également d'une voix pour les votes en Assemblée Générale.

## BÉNÉFICES OUVERTS PAR L'ADHÉSION

La représentation des intérêts de votre commune aux échelles départementale, régionale et nationale par le réseau des Communes forestières

L'abonnement à la lettre d'information mensuelle nationale **COFOR Info** et la lettre d'information régionale

L'accès à l'ensemble des services proposés par l'association : formations, visites, rencontres thématiques, etc.

Un accompagnement individualisé sur demande pour toutes les questions liées à la gestion forestière et à la valorisation du bois



# Bulletin d'adhésion

- À renvoyer par mail, scanné, à l'adresse [herault@communesforestieres.org](mailto:herault@communesforestieres.org)
- À compléter directement en ligne : [www.collectivitesforestieres-occitanie.org/cofor34](http://www.collectivitesforestieres-occitanie.org/cofor34)

**COLLECTIVITÉ :** .....

**E-MAIL :** .....

**NOMBRE D'HABITANTS :** .....

## La commune déclare :

- 1) **Adhérer aux Communes forestières de l'Hérault**, après avoir pris connaissance des statuts de ladite association
- 2) **S'engager à respecter les statuts** de l'association et notamment, **à payer une cotisation annuelle** aux Communes forestières de l'Hérault, conformément au barème en vigueur

Par défaut, le titulaire est le Maire et le suppléant le 1<sup>er</sup> Adjoint.

Vous pouvez changer ces représentants par voie de délibération à adresser à l'association.

	Personne titulaire désignée	Personne suppléante désignée
Nom - Prénom		
Fonction		
Adresse E-mail		
Téléphone		

Fait à ....., le .....

Cachet de la Commune et signature du Maire

**Montant de cotisation réglé :** ..... €

**RIB : 13485 00800 08910390189 43 - IBAN : FR76 1348 5008 0008 9103 9018 943 - BIC : CEPAFRPP348**

**SIRET de l'Association : 492 040 043 00019**

N° de Mandat Administratif	N° de Bordereau	Perception de	En date du

*Une facture peut-être éditée sur simple demande.*

Les informations recueillies sont nécessaires pour le bon fonctionnement de l'association. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat. Ces informations seront utilisées pour constituer un fichier de type Excel destiné à l'usage interne des membres et personnels de l'association des Communes forestières de l'Hérault, ainsi que ceux de l'Union Régionale des Collectivités forestières Occitanie. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous au secrétariat : [occitanie@communesforestieres.org](mailto:occitanie@communesforestieres.org)



# 1 Cotisation = 3 Adhésions !



## [ZOOM] ADHÉSION

En adhérant à votre association départementale, **vous devenez membre du réseau départemental, régional et national !** Bénéficiez d'un accompagnement expérimenté et de terrain ! Prenez part à un réseau structuré : **+ de 6000 collectivités adhérentes en France.** **Et comme l'union fait la force, nous avons besoin de votre soutien pour mener à bien l'ensemble de nos actions.**

## ÉLUS, ENGAGEZ-VOUS POUR LA FORÊT ET LE BOIS !

Aménagement du territoire, emploi et filières locales, transition énergétique, maîtrise d'ouvrage, foncier et desserte forestière, valorisation de la forêt communale, gestion des risques...

Nous sommes là pour vous accompagner !

**Que vous soyez propriétaire de forêt ou non, la gestion de votre territoire et l'utilisation des ressources locales vous concernent !**



Nous défendons vos intérêts auprès des institutions en charge des problématiques forestières et territoriales et sommes en contact direct avec les ministères.

Nous sommes votre porte-parole et l'interlocuteur officiel de l'État sur les questions forestières.



Nous accompagnons les projets territoriaux pour promouvoir les filières forêt-bois locales. Nous sommes en capacité de vous aider à intégrer les enjeux de la filière locale dans vos politiques.

Nous sommes à vos côtés à toutes les étapes de vos projets bois-construction.

Nous proposons des solutions adaptées aux territoires pour résoudre les problèmes fonciers.



Nous proposons un catalogue de formations allant de la gestion forestière de votre patrimoine aux enjeux fonciers locaux.

Nous adaptons nos formations à vos besoins spécifiques.

Nous proposons des visites de chantiers innovants, de sites exemplaires.

Nous vous communiquons une information actualisée en permanence.

